****

**Règlement de reprise d’activité du
CSBJ ATHLETISME**

|  |
| --- |
| * + - Après cette période de confinement, le CSBJ Athlétisme définit un nouveau protocole pour cette reprise sportive.
		- Ce protocole tient compte des directives ministérielles, il peut évoluer en fonction de l’évolution de la pandémie et des nouvelles directives.
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **CLUB** | **ATHLETES** |
| Respecter une distanciation de 2m lors de la pratique et de 1m lors des récupérations ou lors des consignes. | Arriver en tenue de sport avec sa propre réserve d’eau et son gel hydroalcoolique. |
| Le masque est obligatoire pour toute personne en dehors des moments de pratique. | Obligation d’arriver et de partir avec un masque. Si vous l’oubliez ou le casser, demander un masque à son entraîneur. |
| L’accès aux toilettes est permis avec port du masque obligatoire, mis à disposition de gel hydroalcoolique | Une sonnette à l’entrée du stade est installée pour se signaler en cas de retard ou de rendez-vous au secrétariat. |
| Ouverture et fermeture du stade : (Arrêté municipal : L’accès aux installations sportives est autorisé aux seules personnes licenciées au CSBJ Athlétisme)Planning horaire et entraînements par spécialités : les entraîneurs pointent les athlètes présents dans un but de traçabilté. | Respecter le planning d’entraînement.Aucun entraînement personnel peut être admis lors des entraînements. |
| L’accès aux vestiaires est fermé (interdiction des douches) | En cas de symptômes inhabituels (fièvre, rhume, toux….) au moindre doute dans votre entourage, contacter son entraîneur et ne pas venir à l’entraînement. |
| Mise à disposition de gel hydroalcoolique | Aucun athlète n’est autorisé à monter au secrétariat : passer par l’entraîneur. |
| Manipulation du matériel commun (plots, lattes…) exclusivement par les entraîneurs. | Pour une prise de rendez-vous au bureau ou une demande de renseignements les parents et les athlètes doivent privilégier la communication par mail et/ou par téléphone. |
| Nettoyage et désinfection du matériel par les entraîneurs avant et après les entraînements. Aucun échange de matériel entre athlètes. | Seuls les athlètes sont autorisés dans l’enceinte du stade. |
| À tout moment faire respecter les règles de distanciation sociale et la signalétique de prévention sur le stade. | Non brassage : Les athlètes devront s’entrainer avec seulement un groupe d’entraînement.Les athlète minimes et plus devront choisir une spécialité jusqu’à nouvel ordre (durant cette période de pandémie) et ainsi éviter le brassage d’athlètes entre différents groupes. |